



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Nuisances aériennes et infraction du couvre-feu de Nantes-Atlantique

Question orale n° 470

Texte de la question

Mme Julie Laernoès alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur le sujet des nuisances aériennes subies par les riverains de l'aéroport de Nantes-Atlantique. Mme la députée souhaite faire parvenir à M. le ministre un peu de la colère des habitants de Saint-Aignan-Grandlieu, Bouguenais, Pont-Saint-Martin, Rezé et Nantes qui souffrent quotidiennement des nuisances aériennes. M. le ministre sait-il ce que cela fait d'être réveillé par un avion qui décolle au-dessus de la tête au milieu de la nuit ? Un couvre-feu expérimental a été mis en place il y a deux ans. Aujourd'hui le bilan est sans appel : plus de 400 infractions depuis le début du couvre-feu, 225 poursuites en 2022 et 243 en 2023. Nantes concentre près de la moitié des infractions sur tout le territoire national ! Le couvre-feu de Nantes-Atlantique ne cesse d'être bafoué, piétiné par les compagnies aériennes, à cause de sa rédaction juridique bancal que M. le ministre a lui-même reconnue. C'est pour cela que M. le ministre avait promis, lors de sa venue à Nantes, en novembre 2023, de le réécrire afin qu'il soit enfin appliqué. M. le ministre avait aussi promis de réfléchir à son extension. Cela faisait des mois que tous réclament la réécriture du couvre-feu ; et Mme la députée se félicite qu'un travail ait enfin été entamé en ce sens. Mais force est de constater que les services de l'État ne joignent pas la parole aux actes quand il s'agit de ce dossier : les services ne sont pas au rendez-vous. La réécriture va-t-elle réellement changer quoi que ce soit aux infractions régulières subies par les riverains ? Les discussions vont-elles envisager une extension du couvre-feu ? Sur tout le territoire, élus et riverains unissent leur voix pour demander un couvre-feu strict et élargi. Quand M. le ministre va-t-il les écouter ? Et surtout, quand M. le ministre va-t-il agir ? M. le ministre avait aussi promis lors de sa venue un réel dialogue constructif avec les élus locaux et avait fait miroiter un travail commun et une co-construction. Pourtant, M. le ministre a publié, en fin d'année 2023, un nouvel appel d'offres du concessionnaire écrit dans l'ombre, sans aucune consultation. Elle lui demande quand il va enfin agir, de manière urgente, stricte et efficace contre les nuisances aériennes, en particulier à Nantes.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Laernoès](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (4^e circonscription) - Écologiste - NUPES

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 470

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 janvier 2024](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 janvier 2024](#)

Question retirée le : 30 janvier 2024 (Séance de QOSD annulée)